Accusé de réception en préfecture
038-200077014-20240130-24-23-DE
Date de télétransmission : 02/02/2024
Date de réception préfecture : 02/02/2024

Vienne Condrieu Agglomération

DÉLIBERATION 24-23

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 30 janvier 2024

Date de la convocation : **23 janvier 2024**
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, M. Hubert GIRARD, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Jean-Paul PHILY, M. Jean PROENÇA, M. Bernard ROQUEPLAN, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT.

Ont donné pouvoir : Mme Dalila BRAHMI à M. Jean-Paul PHILY, M. Jean-Yves CURTAUD à Lévon SAKOUNTS, Mme Florence DAVID à M. Denis PEILLOT, Mme Martine FAÏTA à M. Thierry KOVACS, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle CEDRIN, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Sophie PORNET à M. Jean-Claude LUCIANO, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

Absents suppléés : M. Lucien BRUYAS représenté par M. Didier TESTE, M. Isidore POLO représenté par Mme Marcelle DELPHIS, M. Thierry SALLANDRE représenté par Joëlle PAOLUCCI.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

OBJET : **ASSAINISSEMENT** : Renouvellement de la convention avec le CRAIG (Centre Régional Auvergne Rhône-Alpes de l'Information Géographique) pour la gestion des DT/DICT

Rapporteur : Alain CLERC

NOTE DE SYNTHESE

Le CRAIG est un groupement d'intérêt public créé afin de mettre en place un centre ressources dans le domaine de l'information géographique. Vienne Condrieu Agglomération est adhérente au CRAIG depuis le 9 mai 2019, adhésion renouvelée en mai 2022.

L'Agglomération a adhéré, depuis le 30 novembre 2020, au service mutualisé du CRAIG de gestion des obligations réglementaires incombant aux concessionnaires de réseaux pour les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

En effet, au titre de ses compétences assainissement et eau potable, Vienne Condrieu Agglomération est soumise à la réglementation dite « anti-endommagement » relative à la réalisation de travaux à proximité de canalisations ou de réseaux enterrés. Cette règlementation impose une déclaration préalable à la réalisation de tous travaux souterrains auprès des différents concessionnaires de réseaux afin que ceux-ci portent à la connaissance du maître d'ouvrage et de l'entreprise la position de leurs réseaux.

La convention initiale devait prendre fin au 31/12/2024. Toutefois, le CRAIG ayant renouvelé son marché de prestation de services à compter du 1er janvier 2024, il nous propose une nouvelle convention qui se substituera de plein droit à la précédente, avec les nouvelles conditions tarifaires plus avantageuses. Les principales conditions de la nouvelle convention sont les suivantes :

- Adhésion au service « déclarant » et au service « exploitant »,
- Durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024,
- Prise en compte des nouveaux tarifs suite au renouvellement du marché de prestation passé par le CRAIG, ceux-ci étant en baisse de -31 % à -43 % selon le type de prestation.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L554-1 à L554-4 relatifs aux travaux à proximité des ouvrages,

VU les délibérations n°22-32 et 22-93 du Conseil Communautaire en date du 22 mars et du 10 mai 2022 approuvant le renouvellement de l'adhésion au CRAIG pour une durée de 3 ans,

VU la délibération n°20-199 du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2020 approuvant l'adhésion au service mutualisé de gestion des DT/DICT du CRAIG,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ :**

APPROUVE le projet de convention joint en annexe à conclure avec le CRAIG pour la gestion des déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT).

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération dans la limite des crédits affectés.

Délibération publiée le 05/02/2024

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services
Virginie PAQUIEN

Pour extrait certifié conforme
Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente,

Vienne Condrieu Agglo (Isère)

Claudine PERROT-BERTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat